

**COMPTE RENDU
COMMISSION PETITE ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE
DU MARDI 28 AVRIL 2026**

Présents : Mesdames Aurélie GROMIER, Sandrine MAZZUCA, Aurore OUDOT, Flavie VARRAUD, Magali WIRTHENSOHN et Monsieur Alexandre GENNARO

Excusés : Messieurs Grégory BASIN et Saïd SERBI

Professionnels présents :

Caroline BERLIOZ – Responsable des 2 Etablissements d’Accueil du Jeune Enfant (E.A.J.E)
Elise JACQUIN-DANTIN – Directrice de l’Action sociale et de la Petite enfance
Veronique OUGIER – Responsable du Relais Petite Enfance (R.P.E)
Eva PICHON-MARTIN - Educatrice de Jeune enfants (Crèche les Lutins et L.A.E.P Clochette)

Professionnels excusés :

Laurent PAVIS – Directeur de la vie scolaire, de vie associative, de l’événementiel et de la culture

1- Installation de la commission - présentation des principes de fonctionnement et désignation d’un vice-président

L’article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) prévoit que pour l’examen des questions qui relèvent de sa compétence et la préparation de ses décisions, le Conseil municipal peut former des commissions.

Le Conseil municipal fixe par délibération le nombre des commissions et leur nom. Il désigne les conseillers municipaux qui y siègent, le maire en étant président de droit. Ces commissions sont constituées en respectant le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l’expression pluraliste des élus au sein de l’assemblée communale.

Par délibération du 30 mars 2026, le Conseil municipal, a créé 6 commissions municipales dont la commission Petite enfance, Enfance, Jeunesse composée des membres Elus suivants :

- Madame Flavie VARRAUD
- Madame Sandrine MAZZUCA
- Monsieur Saïd SERBI

- Madame Aurélie GROMIER
- Monsieur Grégory BASIN
- Madame Magali WIRTENSOHN
- Madame Aurore OUDOT
- + 1 place pour la minorité

A ce jour, la totalité de la liste de la minorité a démissionné. La place qui était réservée restera donc vacante.

Le règlement intérieur de la collectivité prévoit que les commissions municipales pourront se réunir dès leur création et composition votées au Conseil municipal.

Lors de la première réunion, les membres de chaque commission procèdent à la désignation d'un vice-président choisi parmi les adjoints au maire ou conseillers municipaux membres de cette commission.

La commission se réunit sur convocation du maire ou du vice-président au moins 2 fois par an.

La convocation, accompagnée de l'ordre du jour, est adressée aux membres au moins 5 jours avant la tenue de la réunion (sauf cas exceptionnel). La convocation est déposée dans les casiers des élus concernés ou envoyée par mail.

Les séances des commissions ne sont pas publiques ; elles n'ont pas de pouvoir de décision. Elles examinent les affaires qui leur sont soumises, émettent des avis ou formulent des propositions. Elles statuent à la majorité des membres présents.

Elles élaborent un compte rendu succinct sur les affaires étudiées communiqué aux membres de la commission puis au cabinet du Maire pour décision le cas échéant.

➤ **Election du Vice-Président**

Monsieur le Maire a invité les membres présents à faire acte de candidature.

Madame Flavie VARRAUD s'est portée candidate à la fonction de Vice-Présidente de la commission Petite enfance, Enfance, Jeunesse.

L'ensemble des membres de la Commission a décidé à l'unanimité de ne pas procéder par scrutin secret. Le vote s'est donc tenu à main levée :

- Pour : 6 voix
- Contre : 0 voix
- Blancs : 0

Madame Flavie VARRAUD a donc été élue Vice-Présidente de la commission Petite enfance, Enfance, Jeunesse.

2- Présentation des services petite enfance

Présentation de la crèche « Les Lutins » et de la micro-crèche « Les Lucioles » :

- **La crèche Les Lutins** est située place de l'hôtel de ville sur le quartier du centre-ville.
 - Elle accueille 30 enfants en demi-journée, 24 restent sur le temps du repas. 2 places A Vocation d'Insertion Professionnelles (AVIP) ont été créées en septembre 2025.
 - 12 professionnelles + 1 apprentie composent l'équipe de la structure.
 - Quelques exemples de projets mis en place :
 - Le mois des parents : durant tout le mois de mars, les familles sont invitées à nous faire partager leurs talents en proposant une intervention de leur choix.
 - Les journées à thème : la crèche se transforme et les parents sont invités à jouer le jeu en déguisant leurs enfants ou en apportant quelque chose en lien avec le thème choisi.
 - Les P'tits dej : une fois par mois la crèche offre aux parents le p'tit dej dès 7h45 afin de permettre aux parents et aux professionnels de mieux se connaître et de partager un temps convivial. Ce projet est soutenu financièrement par le Contrat de Ville.

- **La micro-crèche Les Lucioles** est située rue de la dent du chat sur le quartier de Féjaz.
 - Elle accueille 10 enfants.
 - 5 professionnelles composent l'équipe de la structure.
 - Quelques exemples de projets mis en place :
 - Grande semaine de la petite enfance : les parents sont invités à venir participer aux ateliers que l'équipe met en place chaque jour.
 - La boum : 1 fois par an au printemps, familles et enfants se retrouvent pour une joyeuse boum, remplie de musique et de rires. Ce beau moment se poursuit autour d'un goûter partagé, favorisant échanges et convivialité.

- **Commun aux 2 Etablissements d'Accueil du Jeune Enfants (E.A.J.E) :**
 - **Horaires d'ouverture** : du lundi au vendredi de 7h45 à 18h15
 - 5 semaines de **fermeture** par an (3 semaines en été, 1 semaine en décembre et 1 semaine en avril)
 - 3 **journées pédagogiques** par an afin de former les équipes

 - **Les différents types d'accueil** :
 - Accueil régulier : C'est la fréquentation régulière de la structure par l'enfant. Un contrat est signé par les parents et la responsable de la structure lors de l'inscription. Il précise la durée du contrat, le temps de présence choisi : les jours, les heures d'arrivée et de départ de l'enfant et les modalités selon lesquelles ce contrat peut être révisé. Il fait l'objet d'une commission d'attribution des places.
 - Accueil occasionnel : L'enfant est accueilli une ou plusieurs demi-journées par semaine, parfois en journée continue, après avoir établi un dossier

d'inscription. L'accueil occasionnel est ponctuel et non récurrent. Les familles hors commune peuvent bénéficier d'un accueil occasionnel sans réservation (les places peuvent être attribuées le matin même ou en début d'après-midi).

- Accueil d'urgence : L'accueil est sollicité par les parents, pour des motifs exceptionnels, lorsqu'ils souhaitent bénéficier d'une place d'urgence uniquement. Aucune réservation n'est possible. Les situations d'urgence sont soumises à l'appréciation de la responsable.

○ **Projets communs aux 2 E.A.J.E :**

- Opération 1ères pages : Spectacle créé par les équipes petite enfance et la médiathèque et proposé à toutes les familles dont un des enfants est né ou adopté l'année précédente. Distribution du livre 1^{ères} pages. Projet soutenu par le département, le ministère de la culture, la C.A.F, la M.S.A et la direction régionale des affaires culturelles.

Cette année le spectacle 1^{ère} pages se déroulera le samedi 30 mai 2026 à 10h00 à la Halle Henri Salvador. Les familles doivent s'inscrire avant le 12 mai 2026.

- Semaine des Raconte-Tapis : Les services petite enfance ainsi que la médiathèque proposent aux familles de découvrir des histoires accompagnées de la manipulation de raconte-tapis loués pour l'occasion.
- Ronde de la Petite enfance : depuis septembre 2024, les Lutins et les Lucioles ont intégré le groupe de la Ronde de la Petite Enfance. Eveil culturel et artistique des enfants à travers des spectacles partagés et des matinées récréatives ; partage de savoirs et d'activités entre professionnels de la Petite enfance sont les objectifs visés par ce projet. Le R.P.E participe également.
- Projet passerelle avec l'école : Chaque année à partir du mois de mai, plusieurs visites sont organisées dans les 3 écoles publiques de la commune (Pré Hibou, Vallon Fleuri et Féjaz). Les enfants sont répartis en plusieurs groupes et vont passer 2 matinées dans leur future école, accompagnés des professionnels de la crèche. Cela leur permet d'avoir un premier contact avec l'école, les instituteurs, les A.T.S.E.M et d'appréhender la vie en petite section. Ces visites sécurisent parents et enfants avant la rentrée scolaire

- **Les 2 E.A.J.E sont cofinancés par la C.A.F** avec la Prestation de Service Unique (P.S.U) et par la commune.

Présentation du Relais Petite enfance « Les elfes » :

Le Relais Petite Enfance (R.P.E) est un lieu d'information, de soutien, d'animation et de mise en réseau autour de la Petite enfance.

Sur la commune, le R.P.E a 2 bureaux pour accueillir le public composé des parents ou futurs parents et des professionnels assistant maternel :

- 1 bureau au centre-ville dans les anciens locaux du C.C.A.S (permanence le mardi après-midi de 13h30 à 17h et le jeudi après-midi sur rdv)
- 1 bureau à la maison de Féjaz (permanences le lundi et vendredi de 13h30 à 17h)

Pour les ateliers d'éveil proposés aux assistants maternels et aux enfants, plusieurs salles sont mises à disposition pour le R.P.E :

- Au Centre-ville : salle Symphonie, Dojo, salle de danse
- A la Maison de Féjaz : salle Mélusine, salle Flora

La commune compte à ce jour 51 assistantes maternelles dont 38 sont en activité. Cela représente environ 120 places d'accueil.

Dans les 2 prochaines années, 4 départs à la retraite sont prévus.

Recensement des disponibilités pour septembre : 28 réponses sur 38 assistantes maternelles en activité - soit 28 places disponibles.

Pour l'année scolaire 2025-2026 = 68 enfants ont fréquenté le R.P.E dont :

- 30 enfants résident sur LA RAVOIRE
- 12 enfants résident sur le Canton de LA RAVOIRE (hors commune de LA RAVOIRE)
- 16 enfants résident sur une commune extérieure au Canton
- Lieu de résidence Inconnu : 10 enfants

Mission d'information des parents :

- Présentation des différents modes d'accueil de la commune
- Communication de la liste des assistantes maternelles de la commune
- Expliquer les démarches administratives à réaliser
- Conseiller sur le rôle d'employeur

Mission d'accompagnement des professionnelles :

- Informer sur le métier d'assistant maternel
- Proposer un soutien administratif
- Aider dans les relations avec les parents

Mission d'animation du réseau :

- Mise en relation de l'offre et de la demande
- Temps d'éveil pour les enfants (ateliers, socialisation, sortir de l'isolement)
- Animer et professionnaliser le réseau (temps d'échange entre professionnels, formations ou conférences, valorisation du métier)

Le R.P.E et ses partenaires :

- En intra
Avec la médiathèque – 8 séances « bébés lecteurs » sur l'année
Avec les crèches – 12 séances de musique avec un intervenant extérieur, raconte-tapis, 1ères pages, spectacle de fin d'année
- Avec les institutions
Département – service de Protection Maternelle et Infantile : suivi des professionnels, mise en place d'une journée départementale de l'assistant maternel, participation aux Réunions d'Information pour les futurs professionnels dites R.I.P.A
France Travail : animation d'ateliers sectoriels pour présenter le métier, forum des métiers de la petite enfance
C.A.F : financement - journées départementales des RPE

- Avec les R.P.E du territoire
 Mise en place de soirée à thème / conférence (la retraite, l'alimentation) – animation qui rentre dans le cadre de la bonification C.A.F et C.T.G
 Programmation de formations continues pour les assistants maternels
 Mise en place de groupes d'analyse de la pratique professionnelle
 Participation aux réunions du réseau R.P.E de Savoie

- Accès à la culture
 - Cinéma Malraux
 - Participation à des expositions temporaires à Malraux
 - Musée des beaux-arts
 - Ronde de la petite enfance
 - Autres sorties extérieures : parcs, atelier de l'eau

Présentation du Lieu d'Accueil Enfants Parents « Clochette »

Le lieu d'accueil enfants-parents (L.A.E.P) « Clochette » est un lieu qui accueille les enfants de la naissance à leurs six ans accompagnés d'un adulte (parents, grands-parents, amis, ...).

Les futurs parents et les femmes enceintes sont aussi les bienvenus au sein de ce lieu.

Le L.A.E.P propose un accueil libre, sans inscription, permettant aux familles de venir à l'heure qu'elles souhaitent, pour le temps qu'elles désirent.

C'est un lieu gratuit et anonyme, seulement le prénom, l'âge de l'enfant ainsi que le lien de parenté entre l'adulte qui accompagne et l'enfant sont demandés.

Les enfants accueillis au sein du lieu d'accueil sont sous la responsabilité des adultes qui accompagnent.

Ce lieu offre et propose diverses propositions en direction des parents et des enfants, comme :

- Un espace de jeu libre, aucune activité dirigée ne peut être mise en place ainsi qu'un espace de socialisation et de rencontres pour les enfants.
- Un espace de rencontre, d'échange et d'écoute pour les parents et accompagnants, permet notamment de rompre l'isolement, favoriser la création de lien entre adultes et de soutien dans l'exercice de leur parentalité.
- Un espace favorisant la relation parents-enfants, permettant aux parents d'être complètement disponibles pour l'enfant (pas de tâches ménagères, pas de téléphones, etc.). Cette relation passe notamment à travers le jeu et le temps d'échanges entre les parents et les enfants.

Ce lieu garantit aux parents ou à l'adulte accompagnant une confidentialité dans les propos échangés entre eux ou avec les accueillantes.

Le fonctionnement du L.A.E.P est décrit dans une charte qui est distribuée aux nouvelles familles.

Le lieu d'accueil enfants-parents « Clochette » est ouvert :

- le mardi matin au centre-ville à la salle Symphonie
- le jeudi matin à la maison de Féjaz
- de 9h à 11h 30
- hors vacances scolaires

Pour assurer les accueils, une équipe d'accueillantes est présente.

Elle se compose de :

- Six bénévoles, toutes retraitées, trois sont bénévoles depuis quelques années et les trois autres sont nouvellement arrivées depuis peu.

- Une responsable à 20 %, chargée de mettre en place le planning de présence des accueillantes, programmer les séances d'Analyse de la pratique, gérer le budget de la structure, animer l'équipe, faire le lien avec les autres services et les partenaires ...

Pour assurer les accueils, deux accueillantes doivent obligatoirement être présentes, elles sont garantes du respect de chacun ainsi que du lieu.

Chaque accueillante doit obligatoirement réaliser une formation, la formation « à l'écoute » lors de sa première année en tant qu'accueillante. Cette formation est financée par la C.A.F.

Chaque bénévole signe une convention annuelle avec la Mairie afin d'encadrer et sécuriser son intervention.

Dans le cadre des projets (premières pages, raconte-tapis, temps histoires, ...), le lieu d'accueil enfants-parents s'inscrit dans un travail en partenariat avec les autres structures de la commune (crèche, micro-crèche, relais petite enfance, médiathèque).

Le L.A.E.P étant fermé durant les vacances scolaires, des **ateliers parents-enfants** sont proposés durant les vacances scolaires, sur inscription au centre-ville et à Féjaz.

Durant l'année 2025 :

- 67 matinées d'accueil réalisées : 33 à Féjaz et 34 à Symphonie
- A Symphonie : 253 enfants accueillis ainsi que 201 accompagnants – soit 33 familles différentes accueillies
- A Féjaz : 223 enfants accueillis ainsi que 191 accompagnants – soit 41 familles différentes accueillies

En parallèle de ces structures municipales, **4 micro-crèches privées** sont également implantées sur la commune :

- Les p'tites sittelles située 503 rue Emile Zola à LA RAVOIRE : 12 places
- Les citronnelles située 2 rue de la Genetais à LA RAVOIRE : 11 places
- Arc en ciel située 1709 route d'Apremont à LA RAVOIRE : 12 places
- Les bambins d'abord située 99 rue Bertrand de la Perouse à LA RAVOIRE : 10 places

3- Attribution des places à la crèche et à la micro-crèche pour l'année 2026/2027

Rappel du fonctionnement de l'attribution des places :

En amont de la commission d'attribution des places, 2 réunions d'information sur les modes de garde sont organisées en soirée par la responsable du Relais Petite Enfance (R.P.E) et la responsable des 2 crèches.

En janvier, les demandes de pré-inscriptions s'ouvrent puis la commission se déroule au printemps. La C.A.F exige les principes de neutralité, de non-discrimination, d'ouverture à tous et de mixité sociale.

Dans cet objectif, la commission d'attribution est anonyme et les critères de priorisation (votés par le Conseil municipal) sont les suivants :

- Le lieu de résidence de la famille
- Les enfants présentant un handicap et/ou atteint de maladie chronique
- La fratrie fréquentant déjà la structure (sauf si n'habitent plus sur la commune)

- La situation familiale : afin d'assurer une mixité sociale au sein de l'E.A.J.E, la commission veille à varier les situations sociales et professionnelles des familles accueillies

	Handicap
	Fratric
	Situation familiale
	Entrée à l'école
	Extérieur

Voici le code couleur du tableau présenté à la commission

➤ **Les 57 demandes reçues ont été étudiées.**

Monsieur le Maire indique que la question de la priorisation d'un nombre de place (à définir) pour les parents qui travaillent se pose.

Le but n'étant pas d'accueillir uniquement les parents en activité mais bien de veiller à la mixité des situations accueillies et faciliter la conciliation vie privée/vie professionnelle comme le souhaite la C.A.F.

Caroline BERLIOZ et Elise JACQUIN-DANTIN vont solliciter la C.A.F afin d'obtenir le texte officiel qui précise les critères de priorisation possible concernant la situation professionnelle des parents.